



Annulation de prestation par l'organisateur

Par **gabgrm**, le **28/02/2017** à **23:40**

Bonjour, je suis une sasu et j'ai signé une convention pour prestation de service les mercredis après midi de 14h30 à 16h30 uniquement. L'organisateur m'envoie un mail hier m'indiquant que l'atelier du 8 mars 2017 est annulé de sa propre initiative car il organise un événement. Il me demande une date de remplacement. Dans la mesure où c'est lui qui annule, peut-il m'obliger à faire ces 2 heures ou doit-il me les payer ?

Merci à vous.

Gabriel

Par **morobar**, le **01/03/2017** à **07:21**

Bonjour,

Théoriquement c'est la convention qui fait la loi.

S'il n'est pas prévu de modalité d'annulation, de report, de diminution du prix...c'est que cela ne doit pas exister ou du moins jouer sur le cout.

Mais commercialement vous aurez du mal à résister à sa demande.